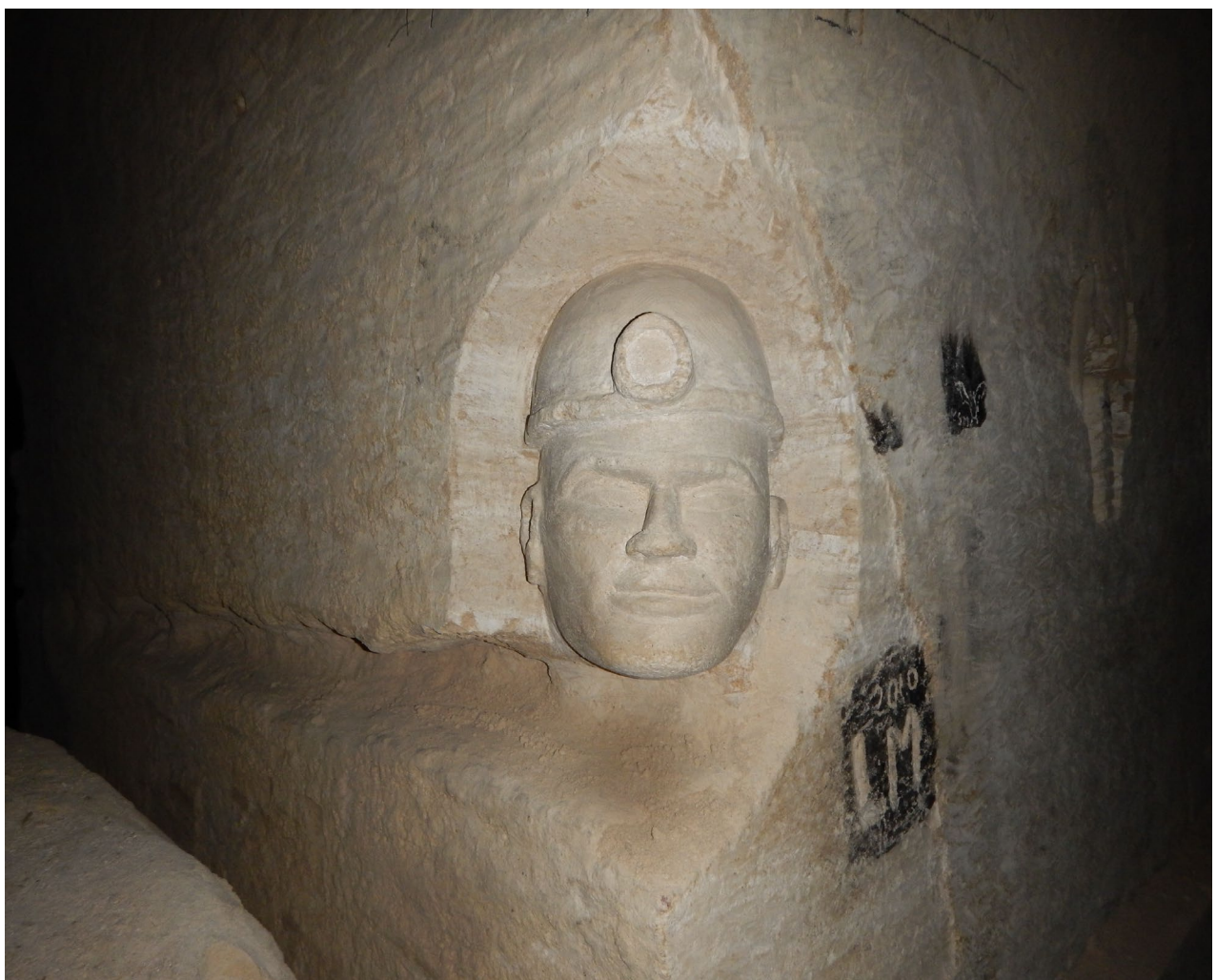


Assemblée Générale 2017
du Comité Départemental
de Spéléologie
de Meurthe-et-Moselle



Sculpture se trouvant dans les carrières de Savonnières-en-Perthois

Maison régionale des sports de Lorraine - Tomblaine

11 février 2017

S O M M A I R E

1 - Déroulement de l'AG 2017	3
2 - Statuts	4
3 - Règlement intérieur.....	9
4 - Reconnaissance fédérale du CDS.....	11
5 - Administration pour 2016	12
6 - Liste des clubs et représentation.....	14
7 - Renseignements statistiques du CDS	15
8 - Rapport moral et rapport d'activités	18
9 - Inventaire du matériel	30
10 - Rapport financier	31
11 - Programme de l'année 2017.....	32
12 – Questions diverses.....	34
13 - Comptes rendus des réunions du C.D.	35

1 - Déroulement de l'AG 2017

- Accueil des participants
- Assemblée générale extraordinaire :
 - Nouveaux statuts
- Ouverture de l'AG ordinaire
 - Nouveau règlement intérieur
- Année 2016 :
 - Présentation du CDS et place du CDS dans la Fédération
 - Lecture du rapport moral
 - Lecture du rapport d'activités
 - Inventaire des matériels
 - Lecture du rapport financier
 - Compte-rendu des vérificateurs aux comptes
 - Vote des quitus des rapports
- Olympiade 2016-2019 :
 - Élection de membres du comité directeur sur les postes vacants
- Année 2017 :
 - Élection des vérificateurs aux comptes
 - Projets d'activités
 - Calendrier
 - Budget prévisionnel
- Informations et questions diverses
- Verre de l'amitié

2 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (ci-après dénommée CDS-54), créée le 12/04/1972, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS-54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS-54 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS-54 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS-54 a son siège social 17 rue de l'ermitage, 54600 Villers-lès-Nancy.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS-54, sur simple décision du Comité Directeur.

ARTICLE 2

Le CDS-54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Meurthe-et-Moselle et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 3

L'affiliation au CDS-54 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CDS-54 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CDS-54, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CDS-54 sont fixées par le règlement disciplinaire de la FFS, par le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage et par l'article 7 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CDS-54 sont :

- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,
- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'AG de la FFS,
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence à 10 licences : 1 représentant
- De 11 licences à 20 licences : 2 représentants
- De 21 licences à 30 licences : 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS-54.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS-54, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du CDS-54. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur de la Ligue spéléologique lorraine, ci-après dénommée LISPEL.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, à la LISPEL et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le CDS-54 est administré par un Comité Directeur de 12 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- Les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS,
- Les personnes mineures au jour de l'élection.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS-54.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité Directeur, l'AG élit le Président du CDS-54.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement au nombre de licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du CDS-54 préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS-54 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS-54

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du CDS-54 comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du CDS-54 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS-54, dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité Directeur de la FFS.

ARTICLE 22

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS-54 que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 23

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS-54.

ARTICLE 24

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS-54 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 25

Le Président du CDS-54, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS-54.

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 26

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'AG.

ARTICLE 27

Les présents statuts ont été adoptés le 29 janvier 2005 par l'AG du CDS-54, après avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

3 - Règlement intérieur

TITRE I – COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS-54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS-54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur,

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du Règlement Intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION

SECTION I – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS-54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 9 membres minimum.

La composition du Comité Directeur doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS-54 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le CDS-54, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent sans motif grave à deux séances consécutives peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS, par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour ; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS-54 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe-et-Moselle (ADI-54).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI-54 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS-54

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 10 individuels dans le département : 1 représentant
- de 11 à 20 individuels dans le département : 2 représentants
- de 21 à 30 individuels dans le département : 3 représentants, etc.

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du CDS-54.

4 - Reconnaissance fédérale du CDS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Monsieur Christophe Prévot
Président du CDS de Meurthe-et-Moselle
17, rue de l'Ermitage
54600 Villers lès Nancy

N/Réf : JPH/BL/CC/05-168

Objet : Reconnaissance du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle

Lyon, le 11 mai 2005

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle, adoptés le 29 janvier 2005

Vu l'article 4 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle le droit de représenter la Fédération en tant qu'organe déconcentré, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères et amicales salutations.

Bernard LIPS
Président de la FFS

*Copies : Monsieur le Président du Comité Régional de Spéléologie de Lorraine – Monsieur Jean-Luc Metzger
Monsieur le Président de la commission statuts et règlements fédéraux – Monsieur Jean-Pierre Holvoet
Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des sports – Monsieur Raymond Aubry
Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle – Monsieur Claude Baland*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

28, rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. : 04 72 56 09 63 - Fax : 04 78 42 15 98 - E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports (agrément Sports, Jeunesse et Education Populaire), et de l'Environnement

5 - Administration pour 2016

Comité directeur 2016/2019

ADMANT Pascal (USAN)
CHAPON Francis (USAN)
HOULNÉ Pascal (USAN)
HUMBERT Olivier (GS-CAF)
KELLER Jean-Paul (USAN)
LOSSON Benoît (USBL spéléo)
NUS François (USAN)
RODANGE Denis (USBL spéléo)
VÉJUX-MARTIN Sabine (USAN)
+ 3 postes vacants (1 réservé à un médecin et 2 à des femmes)

Bureau 2016/2019

Présidente : VÉJUX-MARTIN Sabine
Vice-président : HUMBERT Olivier
Trésorier : KELLER Jean-Paul
Secrétaire : LOSSON Benoît

Commissions

Enseignement : PRÉVOT Christophe (USAN)
Environnement, protection : vacant
Publications : vacant
Secours : vacant
Gestion des EPI : PRÉVOT Christophe (USAN)

Vérificateurs aux comptes

ADMANT Pascal (USAN)
LE GUERC'H Bernard (CLRS)

Représentants à l'AG régionale et à l'AG de l'AAMLS

ADMANT Pascal (USAN)
CHAPON Francis (USAN)
CHAPON Delphine (USAN)
GUYOT Jean-Michel (USAN)
HOULNÉ Christine (USAN)
HOULNÉ Pascal (USAN)
HUMBERT Olivier (GS-CAF)

KELLER Jean-Paul (USAN)
 LE GUERC'H Bernard (CLRS)
 LOSSON Benoît (USBL spéléo)
 MARTIN Martial (USAN)
 PRÉVOT Christophe (USAN)
 RODANGE Denis (USBL spéléo)
 VÉJUX-MARTIN Sabine (USAN)
 WITT Nathalie (GS-CAF)

Représentante à l'AG fédérale

VÉJUX-MARTIN Sabine (USAN)

Annuaire administratif

NOM Prénom	Adresse	Téléphone(s) Courriel
ADMANT Pascal	7 allée Gauguin 54600 Villers-lès-Nancy	03 83 28 57 82 pascal.admant@dbmail.com
CHAPON Delphine	52 rue de Flavigny 54230 Maron	03 83 52 94 07 / 06 29 04 16 92 meulson@free.fr
CHAPON Francis	53 rue Pasteur 54220 Malzéville	06 70 76 28 78
GUYOT Jean-Michel	16 C1 rue de la Côte 54000 Nancy	06 03 70 55 54 jeanmichelguyot@yahoo.fr
HOULNÉ Christine	54 rue de la taille Michaud 54840 Velaine-en-Haye	09 64 18 52 84 houlne@orange.fr
HOULNÉ Pascal	54 rue de la taille Michaud 54840 Velaine-en-Haye	09 64 18 52 84 / 07 81 66 10 22 houlne@orange.fr
HUMBERT Olivier	45 rue François Richard 54300 Lunéville	09 54 95 88 10 / 06 83 05 90 25 olivier.humbert1@free.fr
KELLER Jean-Paul	47 rue de Sèvres 54180 Heillecourt	03 83 54 28 38 / 06 15 66 04 38 jeanpaulmarie.keller@gmail.com
LE GUERC'H Bernard	33 rue Raymond Poincaré 54130 Saint-Max	03 83 21 25 40 bernard.le-guerch@wanadoo.fr
LOSSON Benoît	18 rue du Moulin 57070 Saint-Julien-lès-Metz	03 87 36 67 92 benoit.losson@univ-lorraine.fr
MARTIN Martial	17 rue du Luxembourg - Résid. Neptune 54500 Vandœuvre-lès-Nancy	06 19 35 36 25 martin.martial@laposte.net
NUS François	9, rue Docteur Calmette 54500 Vandœuvre-lès-Nancy	03 83 55 44 42 / 06 30 20 11 89 francois.nus@free.fr
PRÉVOT Christophe	17 rue de l'Ermitage 54600 Villers-lès-Nancy	03 83 90 30 25 / 06 67 86 74 70 christophe.prevot@ffspeleo.fr
RODANGE Denis	4 rue Godron 57070 Metz	03 87 50 38 12 denis.rodange@modulonet.fr
VÉJUX-MARTIN Sabine	3 rue de Versailles - Bât. Utrillo 54180 Heillecourt	03 83 53 96 13 / 06 14 77 25 38 sabine.vejux@laposte.net
WITT Nathalie	8 route de Villers 54520 Laxou	06 67 09 54 14 caricature.nath@hotmail.fr

6 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents de clubs en 2016

Identifiant du club	Nom du club	Effectif	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo du <u>D</u> istrict <u>U</u> rbain <u>N</u> éodomien	8	BOYETTE François 40 rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 26 43 36 / 06 07 19 37 59
L54-004-000 CLRS	<u>C</u> ercle <u>L</u> orrain de <u>R</u> echerche <u>S</u> péléologique	3	BASTIEN Claude 27 rue Charles Courtois 54210 St NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléologique du <u>C</u> lub <u>A</u> lpin <u>F</u> rançais de Nancy	4	LAZARD Sylvain 5 rue Saint Julien 54 000 NANCY 06 11 98 51 81
L54-018-000 SCL	<u>S</u> péléo- <u>C</u> lub de <u>L</u> unéville	9	WOURMS Alexis 6 rue de Banevaux 54200 VILLEY ST ETIENNE 06 76 80 52 24
L54-022-000 SS-USBL	<u>S</u> ection <u>S</u> péléologique de l' <u>U</u> nion <u>S</u> portive du <u>B</u> assin de <u>L</u> ongwy	13	LOSSON Benoît 18 rue du Moulin 57070 ST JULIEN LES METZ 03 87 36 67 92
L54-021-000 USAN	<u>U</u> nion <u>S</u> péléologique de l' <u>A</u> gglomération <u>N</u> ancéienne	73	PRÉVOT Christophe Cité des Sports – Nancy Thermal Avenue H. Maringer 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		110	

Représentation au sein du CDS (2016/2019)

	Effectif 2015	Proportion du CDS	Nombre de représentants à l'AG du CDS	Représentat°
ASDUN	8	5,7 %	1	5,6 %
CLRS	4	2,8 %	1	5,6 %
GS-CAF	6	4,3 %	1	5,6 %
SCL	14	9,9 %	2	11,1 %
SS-USBL	15	10,6 %	2	11,1 %
USAN	93	66,0 %	10	55,6 %
Individuels	1	0,7 %	1	5,6 %
TOTAL	141	100,0 %	18	100,2 %

* ASDUN : BOYETTE François (†).

* CLRS : LE GUERC'H Bernard.

* GS-CAF : HUMBERT Olivier.

* SCL : ? (deux représentants non communiqués).

* SS-USBL : LOSSON Benoît, RODANGE Denis.

* USAN : ADMANT Pascal, CHAPON Francis, GILBERT Dominique, GUYOT Jean-Michel, HOULNÉ Pascal, KELLER Jean-Paul, MARTIN Martial, NUS François, PRÉVOT Christophe, PRÉVOT Nicolas.

* ADI : pas de représentant, l'individuel n'ayant pas été licencié plus d'un an.

7 - Renseignements statistiques du CDS

Effectif 2016

Nombre de clubs : 6

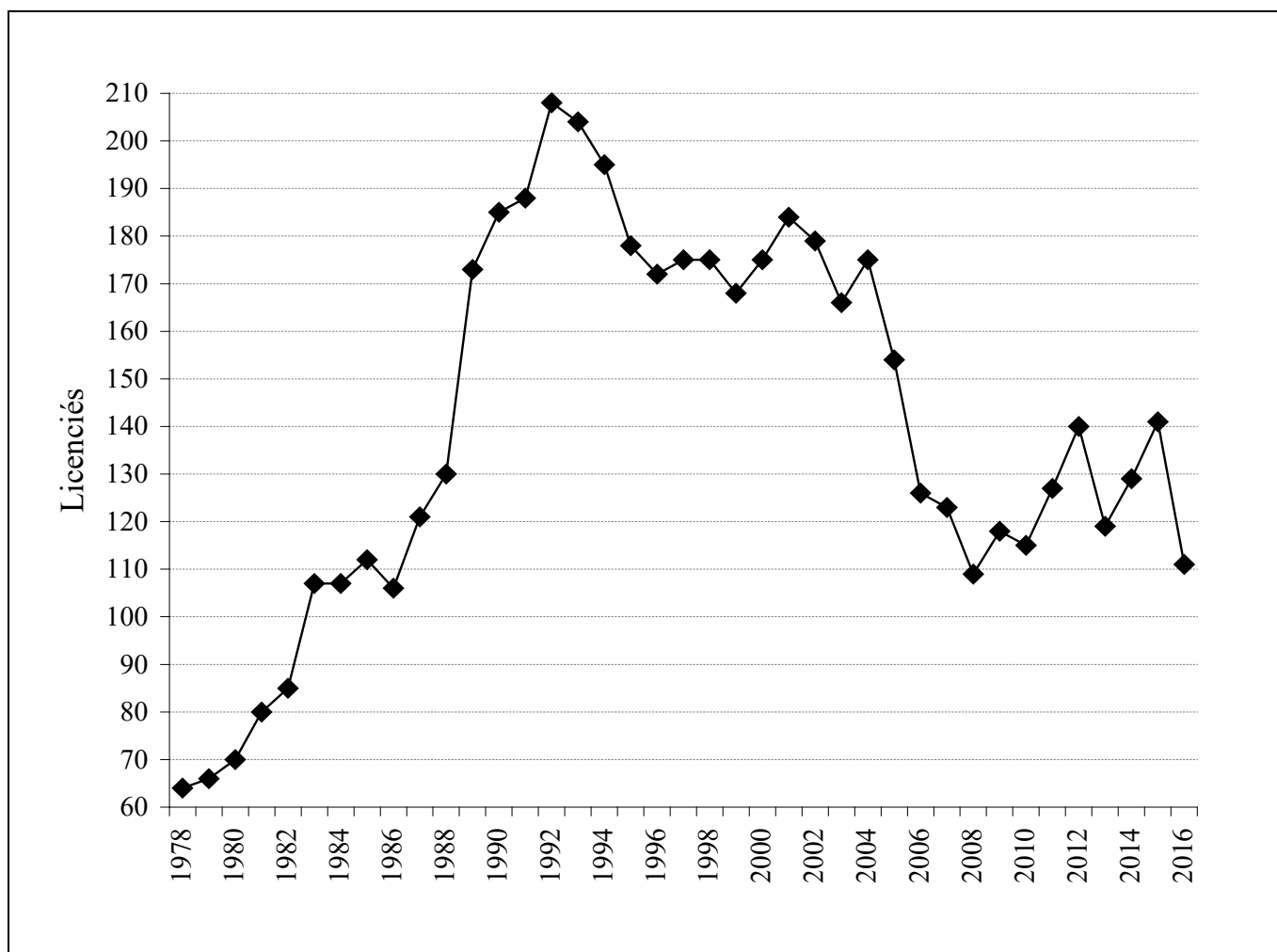
Nombre de licenciés : 111 en comptant un individuel

Le CDS 54 représente 22,84 % des 486 licenciés de la région Grand Est et 1,44 % des 7 688 licenciés de la Fédération.

Évolution des effectifs depuis 1978

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179

Année	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16
Clubs	9	9	9	9	7	6	6	5	6	6	6	6	6	6
Licenciés	166	175	154	126	123	109	118	115	127	140	119	129	141	111



Membres de clubs, individuels et féminisation

Association	Nombre de clubs	Nombre de licenciés en club	Nombre de licenciés individuels	Nombre total de licenciés	Nombre de femmes	Taux féminité	Rang fédéral féminité
ASDUN (023)	1	8	-	8	1	12,5 %	361 ^e
GS-CAF (028)	1	4	-	4	1	25,0 %	203 ^e
CLRS (004)	1	3	-	3	0	0,0 %	404 ^e
SCL (018)	1	9	-	9	0	0,0 %	404 ^e
SS-USBL (022)	1	13	-	13	1	7,7 %	398 ^e
USAN (021)	1	73	-	73	19	26,0 %	200 ^e
Individuels (990)	0	-	1	1	0	0,0 %	404 ^e
CDS-54	6	110	1	111	22	19,8 %	70^e (/ 87)
CDS-08	3	34	0	34	18	52,9 %	1 ^{er}
CDS-10	1	22	0	22	6	27,3 %	32 ^e
CDS-51	3	41	0	41	7	17,1 %	79 ^e
CDS-52	1	16	0	16	3	18,8 %	72 ^e
CDS-55	3	34	0	34	6	17,6 %	77 ^e
CDS-57	4	99	0	99	26	26,3 %	38 ^e
CDS-67	1	22	0	22	10	45,5 %	2 ^e
CDS-68	5	72	2	74	21	28,4 %	26 ^e
CDS-88	3	33	0	33	5	15,2 %	81 ^e
CRGES	30	483	3	486	124	25,5 %	7^e (/ 14)
FFS	430	7 508	180	7 688	1 968	25,6 %	-

Le CDS-54 se trouve au 70^e rang des CDS pour le taux de présence féminine (CDS-08 – Ardennes – 1^{er} avec 18 femmes pour 16 hommes, soit 52,9 %, CDS-67 – Bas-Rhin – 2^e avec 10 femmes pour 12 hommes soit 45,5 %, CDS-47 – Lot-et-Garonne – 3^e avec 18 femmes pour 26 hommes soit 40,9 %, etc.).

Représentation des moyennes d'âges, du nombre de mineurs et de jeunes

Association	Nombre de licenciés	Âge moyen	Nombre de mineurs	Mineurs / Licencié	Nombre de jeunes (18 – 25 ans)	Jeunes / Licencié	Rang fédéral mineurs & jeunes
ASDUN	8	53,4	0	0,0 %	1	12,5 %	212 ^e
GS-CAF	4	39,5	0	0,0 %	0	0,0 %	311 ^e
CLRS	3	68,3	0	0,0 %	0	0,0 %	311 ^e
SCL	9	29,8	2	22,22 %	4	44,4 %	5 ^e
SS-USBL	13	44,5	0	0,00 %	2	15,4 %	179 ^e
USAN	73	41,4	9	12,33 %	5	6,8 %	140 ^e
Individuels	1	37,0	0	0,0 %	0	0,0 %	311 ^e
CDS-54	111	42,3	11	9,9 %	12	10,8 %	29^e (/86)
CDS-08	34	41,4	2	5,9 %	5	14,7 %	30 ^e
CDS-10	22	42	2	9,1 %	0	0,0 %	72 ^e
CDS-51	41	32,6	2	4,9 %	6	14,6 %	33 ^e
CDS-52	16	47,1	2	12,5 %	1	6,3 %	36 ^e
CDS-55	34	42,2	1	2,9 %	3	8,8 %	57 ^e
CDS-57	99	39,2	7	7,1 %	14	7,1 %	25 ^e
CDS-67	22	32,2	2	9,1 %	2	9,1 %	40 ^e
CDS-68	74	39,9	4	5,4 %	12	16,2 %	23 ^e
CDS-88	33	46,2	0	0,0 %	3	9,1 %	72 ^e
CRGES	486	41,6	33	6,8 %	58	11,9 %	4^e (/ 14)
FFS	7 688	41,9	810	10,4 %	566	7,3 %	-

La Meurthe-et-Moselle se trouve au 29^e rang des départements pour le taux de présence mineurs-jeunes (derrière les Pyrénées-Orientales – CDS-66 – 1^{er} avec 54 jeunes de moins de 26 ans pour 133 licenciés soit 40,6 %, la Charente-Maritime – CDS-17 – 2^e avec 6 jeunes pour 19 licenciés soit 31,6 %, la Vienne – CDS-86 – 3^e avec 27 jeunes pour 87 licenciés soit 31 %, etc.).

La Meurthe-et-Moselle participe activement au rajeunissement de la spéléologie puisque c'est le 22^e département en nombre de jeunes de moins de 26 ans.

Comparaison des effectifs avec les autres CDS de plus de 100 licenciés

CDS	Nombre de licenciés	Rang	Population (recensement 2012)	Indice de pénétration dans la population	Rang d'après pénétration
Rhône (C69)	347	1 ^{er}	1 762 866	1,968 pour 10 000	28 ^e
Bouches-du-Rhône (D13)	273	2 ^e	1 984 784	1,375 pour 10 000	39 ^e
Hérault (E34)	242	3 ^e	1 077 627	2,246 pour 10 000	23 ^e
Gard (E30)	238	4 ^e	725 618	3,28 pour 10 000	13 ^e
Doubs (P25)	231	5 ^e	531 062	4,35 pour 10 000	8 ^e
Isère (C38)	229	6 ^e	1 224 993	1,869 pour 10 000	30 ^e
Ardèche (C07)	225	7 ^e	318 407	7,066 pour 10 000	3 ^e
Haute-Garonne (F31)	212	8 ^e	1 279 349	1,657 pour 10 000	35 ^e
Ain (C01)	209	9 ^e	612 191	3,414 pour 10 000	12 ^e
Lot (F46)	205	10 ^e	174 346	11,758 pour 10 000	1 ^{er}
Var (Q83)	196	11 ^e	1 021 669	1,918 pour 10 000	29 ^e
Vaucluse (D84)	194	12 ^e	546 314	3,551 pour 10 000	11 ^e
Haute-Savoie (C74)	193	13 ^e	756 501	2,551 pour 10 000	20 ^e
Alpes Maritimes (Q06)	191	14 ^e	1 082 014	1,765 pour 10 000	32 ^e
Drôme (C26)	186	15 ^e	491 334	3,786 pour 10 000	10 ^e
Pyrénées-Atlantiques (G64)	186	15 ^e	660 871	2,814 pour 10 000	19 ^e
<i>Etranger (X99)</i>	<i>165</i>	<i>17^e</i>	-	-	-
Aveyron (F12)	149	18 ^e	276 229	5,394 pour 10 000	5 ^e
Aude (E11)	144	19 ^e	362 339	3,974 pour 10 000	9 ^e
Pyrénées-Orientales (E66)	133	20 ^e	457 793	2,905 pour 10 000	17 ^e
Jura (P39)	123	21 ^e	260 932	4,714 pour 10 000	6 ^e
Hauts-de-Seine (A92)	122	22 ^e	1 586 434	0,769 pour 10 000	57 ^e
Savoie (C73)	120	23 ^e	421 105	2,85 pour 10 000	18 ^e
Loire (C42)	115	24 ^e	753 763	1,526 pour 10 000	37 ^e
Meurthe-et-Moselle (L54)	111	25 ^e	733 266	1,514 pour 10 000	38 ^e
Seine-Maritime (J76)	107	26 ^e	1 253 931	0,853 pour 10 000	53 ^e
Ariège (F09)	104	27 ^e	152366	6,826 pour 10 000	4 ^e
FFS (hors étrangers)	7 688	-	66 185 160	1,162 pour 10 000	-

L'effectif moyen au sein des 92 départements ayant des spéléos licenciés est de 81,8 licenciés.

Seuls 26 départements sur 92 ont plus de 100 licenciés ; 22 départements ont entre 50 et 100 licenciés ; 44 départements ont moins de 50 licenciés.

8 - Rapport moral et rapport d'activités

Sortie Handicapés à Savonnières-en-Perthois.

Une visite des carrières de Savonnières-en-Perthois a été proposée à 15 jeunes le week-end du 23-24 avril 2017 pour accompagner un public handicapé en situation de découverte du monde souterrain. Les 25 jeunes meurthe-et-mosellans ont ainsi pu faire leurs premiers pas sous terre tout en assistant les équipages de Joëlettes de la section lorraine de l'association Handi cap évacion.

Stage Jeunes CDS et LISPEL

Un stage Jeunes CDS et LISPEL a été organisé le week-end du 11 novembre 2016 dans le Doubs à Montrond-le-Château. Des cadres, des stagiaires venant découvrir ou se perfectionner à la spéléologie ont fait de ce stage un moment inoubliable, grâce à ces comptes rendus.

Comptes rendus du stage Jeunes

Compte rendu d'Eléanor et Olivier – Jeunes spéléos au club Le Graoully (Moselle).

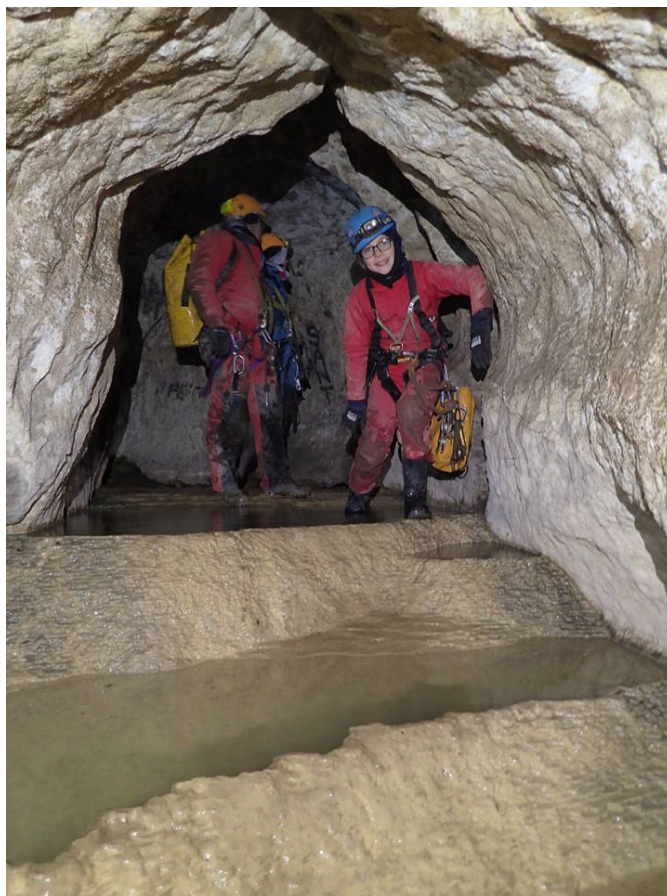
Le jeudi nous sommes partis le soir et nous sommes arrivés vers 22h00 car il y avait des bouchons à Nancy parce qu'il y avait François Hollande ; c'était long.

Vendredi 11 novembre : jour de l'Armistice, on a fait la Baume des Crêtes avec mon papa Philippe ; je pense que vous le connaissez ! Au début j'avais froid au pied, en plus il neigeait ; après on est rentré, on a fait sécher nos affaires sur une chaise parce qu'il y a quelqu'un qui a allumé le feu ; voilà la fin de la journée.

Samedi 12 novembre : j'ai fait Ouzène, le trou était déjà équipé. Nous avons pu faire toutes les galeries, du coup. Quand on est sorti, on est arrivé à la voiture, on s'est changé, après on a attendu les autres. Le matin, la voiture était gelée, on n'arrivait pas à ouvrir le coffre, mais quand on est sorti du trou, c'était dégelé.

Dimanche 13 novembre : on a nettoyé les cordes, après on est allé acheter du fromage, ensuite nous avons mangé et on est parti ; voilà la fin du week-end.

Eléanor PEPEK



Jeudi 10 novembre : nous sommes arrivés à Montrond-le-Château, pour un stage de spéléo ; il y avait déjà beaucoup de monde. Ensuite nous avons mangé.

Vendredi 11 novembre : nous avons fait la Légarde où il neigeait. Il y avait un puits de 90 m. Une fois au fond, on a fait des photos puis on est remonté.

Samedi 12 novembre : nous avons fait Vauvougier à la main courante dans le vide ; au début, j'ai eu peur de m'épuiser tout de suite et de ne pas pouvoir faire la montée. Au final, ça c'est bien passé, j'ai bien aimé.

Dimanche 13 novembre : nous avons tout nettoyé, mon papa est parti à Nans-sous-Sainte-Anne pour acheter du fromage ; pendant ce temps, nous avons lavé les cordes. Vers 2 h de l'après-midi, on a mangé puis nous sommes rentrés à la maison.

Olivier PEPEK



Compte rendu de Margaux GAUTHIER – Stagiaire venant découvrir la spéléologie.

Stage spéléologie à Montrond-le-Château

Débutante dans le domaine de la spéléologie, j'étais tout particulièrement impatiente de participer à ce week-end découverte.

Afin de bien préparer ce stage de 3 jours, plusieurs mails m'ont été envoyés au préalable par les organisateurs. Des conseils et des consignes étaient à chaque fois bien exposés.

Sur place, la technicité, l'investissement et la présence des animateurs ont rendu ces 3 jours riches en sensations. Les plannings et les groupes étaient affichés dans la salle commune, le matériel des clubs à disposition pour chaque sportif. Sous terre, la prise en charge était rassurante, sérieuse, plutôt maîtrisée. Nous n'avons pas manqué de matériel afin d'équiper les parois. Les encadrants étaient en nombre suffisant selon moi pour chaque stagiaire ayant besoin d'aide, afin de réaliser les parcours en sécurité tout en profitant des magnifiques paysages souterrains.

La possibilité de bénéficier d'un couchage sur place a été un réel avantage.

Ravie par ce stage découverte qui m'a permis de prendre conscience d'un « autre monde », je conseillerai vivement à mes proches de participer la prochaine fois. J'ai trouvé extra d'avoir cette opportunité !! Et j'espère bien recommencer !!

Margaux

Stage Jeunes CDS 54.

C'est pour la seconde fois que notre petite famille participe à ce stage en ce mois de novembre 2016.

Sonia, Louis et moi-même sommes de « jeunes » spéléo, en quête de découverte.

Et pour cette seconde édition nous avons embarqué Justine, une cousine de l'âge de Louis qui, enchantée par ses petites expériences à Pierre-la-Treiche, voulait découvrir les verticales et le matériel. Justine est allée deux fois s'entraîner au mur afin d'appréhender le matériel dans son ensemble.

Boulot terminé, voiture chargée, nous avons roulé 3 heures sous une pluie battante.

Arrivés sur place, de nombreuses personnes s'activaient déjà à décharger le matériel et à préparer les kits pour les sorties.

Martial : « tu vas apprendre à " enkiter " »

Kurt : « ok, j'attends que ça »

Les gestes du maître sont précis, joints à la parole il répète :

« Regarde bien, c'est à toi ensuite »

On a intérêt à bien montrer qu'on a pigé le truc, sans quoi il faudra recommencer ; le boss ne vous lâchera pas avant que tout soit impeccable, tout ça avec patience et pédagogie.

Voilà une compétence de plus acquise. D'ailleurs, si je dois imaginer cela, je vous invite à imaginer un kit spéléo.

Chaque compétence est un petit caillou. Je ne deviendrai spéléo qu'après avoir rempli de petits cailloux tout mon sac...

Ce week-end fut une somme de petits cailloux.

Encore trop peu pour être lâché seul. Mais quelle satisfaction de comprendre comment tout s'articule.

La première sortie fut programmée à la Baume des Crêtes, en compagnie de Martial, Philippe et sa fille Eléanor, Luc 17 ans, Sonia et moi. Louis a préféré une sortie un peu moins technique, mais en compagnie de sa cousine Justine.

P40 pour débiter ! (39 m pour être honnête). Ouah, plein la vue, plein gaz. Maître Martial s'assure que nous faisons les bons gestes, il assure. Philippe, d'un œil averti et de paroles bienveillantes, corrige les gestes si besoin. Eléanor est troublante de facilité, à son âge on apprend vite (on se console comme on peut).

Superbe endroit. Guidé avec aisance par nos cadres jusqu'à la galerie des Chinois : quel mystère ces noms donnés par les premiers.

Nous avons croisé un groupe de spéléos parisiens très sympas avec qui nous avons échangé dans la salle du Nouvel an pendant le temps du repas.

Restaurés et réchauffés, nous avons entamé notre remontée au pied du P40. Puis les 40 mètres de remontée, ça réchauffe.

Neige et brume pour nous accueillir à la surface. Vite se changer, vite se réchauffer. Une très belle sortie, c'est certain.

Très belle ambiance au gîte, nourriture impeccable et organisation ciselée, bravo encore à tous :

- pour votre bonne humeur,
- pour le partage,
- pour l' expérience acquise.

Le lendemain nous sommes allés sur OUZENE, mais là, c'est un autre papier qu'il faudra écrire. ☺

Je laisse la place à Louis pour ajouter un petit mot.

Vivement les prochaines sorties.

Sonia & Kurt

Salut à tous, ici Louis depuis le sous-sol du Doubs !

A mon arrivée avec mes parents et ma cousine, l'ambiance était chaleureuse, comme toujours. Pour ma part, ayant 12 ans, je n'ai pas eu de mal à m'intégrer. Vraiment super, les enfants avaient entre 6 et 16 ans et nous étions tous unis, c'était cool. Les encadrants étaient sympas dans les gouffres comme au gîte. J'ai hâte de recommencer. Merci à tout le monde.

Louis.

Compte rendu de Marion et Anne SIMEONI – Stagiaires venant découvrir la spéléologie.

Stage spéléo à Montrond-le-Château du 11 au 13 novembre 2016

Marion et moi sommes venues d'Alsace, sur invitation de la présidente Sabine Véjux, qui n'est autre que la marraine de Marion.

On avait déjà fait de la spéléo dans les carrières de Savonnières, il y a 3 ans et on avait expérimenté pour la première fois le matériel de descente et appris à manier le croll et la pédale. Cette première approche nous avait enchantées car nous nous sommes senties en confiance grâce à l'encadrement des membres du club.

C'est donc tout naturellement que nous avons eu envie de revenir. Et cette fois-ci nous n'avons pas été déçues. L'accueil chaleureux des groupes venus de régions différentes était une bonne initiative car nous avons croisé des gens de tous les âges et de tous les niveaux.

Nous avons réalisé deux sorties de plus de 7 heures dans des sites remarquables. Nos encadrants avaient pris soin de créer des groupes de niveaux afin que tous y arrivent.

Quelle émotion lorsqu'à la lueur de nos frontales on découvre les draperies de pierres, les colonnes formées par l'écoulement goutte à goutte et la roche persillée de minéraux ! On a même vu des chauves-souris !

Ce voyage sous la terre nous a fait oublier le temps et nous a appris la patience et la rigueur car il fallait calmement répéter les gestes de sécurité, avoir confiance dans le matériel et les conseils éclairés de nos guides Sabine, Christophe et Sylvain.

Ils ont su être à l'écoute de nos appréhensions et comprendre nos attentes. Les parcours étaient à notre portée physique et très bien préparés et équipés.

De retour au gîte, les soirées étaient animées par nos différents témoignages sur les expéditions de la journée autour d'un bon apéro. De façon quasi invisible nos organisateurs préparaient les kits et les topos pour l'expédition du lendemain, pendant que nous nous affairions aux préparatifs du repas.

Il n'y avait pratiquement rien à faire car les menus commandés chez un traiteur de Haillecourt et amenés de Lorraine étaient prêts. L'équipe du club de Nancy avait tout prévu, jusqu'au goûter et pique-nique à amener dans la grotte.

Nous avons adoré tous les moments de ce week-end et sommes revenus le dimanche après-midi en ayant l'impression d'être parties une semaine ! Quelle coupure !

Bravo à nos gentils organisateurs qui nous ont apporté toute leur expérience ! Nous sommes admiratives de voir la solidarité entre les clubs et la générosité de tous qui ont mis à notre disposition tant de matériel :

combi / sous-combi / croll / descendeur / corde / pédale /casque ... pour une participation financière très abordable !

Il est important que des clubs comme celui-ci durent pour apporter un pareil émerveillement au plus grand nombre.

Merci Sabine, Christophe et Jean-Luc. Continuez à nous faire rêver.

Anne et Marion Simeoni



Marion et sa maman Anne attendant gentiment à l'entrée des Cavottes que Christophe équipe le petit ressaut.



Denis (initiateur fédéral) attendant les débutants en tête de puits.

A la fin du stage, le matériel doit être nettoyé. Un petit aperçu en photos.



Jean-Luc trie les mousquetons et les plaquettes – Pascal et Kurt lavent les cordes et les baudriers





Dominique, Olivier et Xavier au fond au lavage de cordes – Alors, heureux Christophe !



ORGANISATION DU STAGE

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016

OUZENE EN REMONTANT PAR LA MAIN COURANTE - Equipe 1			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Jean Luc	DENNY	Philippe	Laisser équiper pour samedi
Sylvain	DENNY BAS	Valérie	
	CHAGNOT	Séverine	
Olivier D	DECK	Marius	Gère ses enfants
	DECK	Renaud	

OUZENE EN REMONTANT PAR LA MAIN COURANTE - Equipe 2			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Christophe	SIMEONI	Anne	Laisser équiper pour samedi
Sabine	SIMEONI	Marion	
Xavier			

LA LEGARDE			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Denis	DECK	Michka	Laisser équiper pour samedi
Théo	FLUTSCH	Solène	
	GANGLOFF	Romain	
	GRADOT	Olivier	
	PEPEK	Olivier	

LES CAVOTTES			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Jean Marie	FORIN	Justine	A déséquiper
Pascal	LUNIAUD	Louis	
Nathalie	GAUTHIER	Margaux	
	MARTIN	Maxime	

BELLE LOUISE EN FONCTION DE LA METEO			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Martial	GRANDCOLAS	Luc	A déséquiper
Philippe	LUNIAUD	Kurt	
	LUNIAUD	Sonia	
	PEPEK	Eléonor	

LA LEGARDE			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Sylvain	AOUSTIN	Eliott	A déséquiper
Jean Luc	DENNY	Philippe	
Nathalie	DENNY BAS	Valérie	
	CLESSE	Marie-Laure	

VAUVOUGIER			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Martial	GRANDCOLAS	Luc	A déséquiper
Philippe	PEPEK	Olivier	
	CHAGNOT	Séverine	

BAUME DES CRETES			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Olivier D	DECK	Marius	Equipement du grand puits en double + déséquipement
Pascal	DECK	Renaud	
Denis	LUNIAUD	Kurt	
	LUNIAUD	Sonia	

LES BIEFS BOUSSETS EN FONCTION DE LA METEO			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Christophe	SIMEONI	Anne	A déséquiper
Sabine	SIMEONI	Marion	

LES BRIZONS EN FONCTION DE LA METEO			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Jean Marie	DECK	Michka	A déséquiper
Théo	FLUTSCH	Solène	
Xavier	GANGLOFF	Romain	
	GRADOT	Olivier	
	PEPEK	Eléanor	

OUZENE			
CADRES	STAGIAIRES		OBSERVATIONS
	NOM	PRENOM	
Céline Do	FORIN	Justine	A déséquiper
	LUNIAUD	Louis	
	GAUTHIER	Margaux	
	MARTIN	Maxime	

9 - Inventaire du matériel

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1
- CD Photo KODAK : 3
- Logiciel de comptabilité : 1 (*chez Trésorier CDS*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1
- Machine à relier RELISPIRE : 1
- Photocopieuse CANON PC10 : 1

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 34
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 51
- Couvert :
 - couteau : 44
 - cuillère à café : 48
 - cuillère à soupe : 42
 - fourchette : 45
- Cruche : 1
- Détendeur gaz + tuyau : 1
- Poivrier : 0
- Salière : 0
- Saladier : 11
- Tasse à café : 37
- Verre : 40

d) Matériel spéléo (local USAN)

- Casque Ecrin Roc blanc à LED10 : 19
- Casque Ecrin Roc rouge acétylène à LED5 : 5
- Casque Spelios à LED24 : 42 (20 T1 et 22 T2)
- Ceinture porte accessoire : 6
- Combinaison bleue : 11 (3 XS, 5 S, 3 M)
- Combinaison jaune : 9 (5 M, 4 L)
- Échelle : 2 × 10 m
- Générateur acétylène Ariane : 6
- Kit pour cordes : 3
- Kit bleu (petit) : 2
- Mousqueton acier // à vis : 19
- Poignée d'ascension PETZL : 1

e) Matériel de pompage (local USBL)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe AQUAFIRST de 12,5 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 15 mètres : 1
- Tuyau pompier en 65 mm 5 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 25 mètres : 3

f) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche : 1
- Burin pic : 1
- Burin pelle : 1
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1
- Perforateur sur accus avec chargeur et accus : 3 (*local USAN*)
- Mèches : 1×18 mm, 1×20 mm, 1×35 mm
- Câble électrique 3×2,5 mm² et 4 prises étanches (*local USAN*)

g) Matériel d'évacuation (local USAN)

- Bloqueur Basic : 16 (*dont 6 local ASDUN*)
- Civière : 3 (*dont 1 local SS-USBL*)
- Matelas coquille : 1
- Mousqueton zicral grande ouverture : 5
- Mousqueton zicral // : 32
- Poulie fixe : 12 (*dont 6 local ASDUN*)
- Poulie Rescue : 5
- Pro Traxion : 2

h) Matériel ASV (local USAN)

- Lot complet : 1 (5 kits, 5 bidons, 5 gourdes, 5 bâches, 18 survies, ficelle, pinces à linge, bâche de transport, collier cervical, attelles, immobilisateur dorsal, vêtement isotherme, réchaud Esbit, combustible, chaufferette, tasses pliantes, popote, couverts, comprimés eau, matériel premiers soins, gants de chirurgien, matelas pneumatique, etc.)
- Banderoles SSF et chasubles.

i) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1 (*chez D. Prévot*)
- Tente PC 3 tronçons : 1

j) Matériel pédagogique (local USAN)

- Loupes binoculaires : 2

10 - Rapport financier

BILAN FINANCIER ARRÊTÉ AU 31/12/2016			
ACTIF		PASSIF	
Livret d'épargne B.P.L.C.	10 581,83 €	Report des exercices	7 540,67 €
Compte courant B.P.L.C.	703,22 €	Résultat 2016	308,65 €
Livret A La Poste	8,87 €	Charges à payer	0,00 €
Produits à recevoir	0,00 €	Provision totale	3 444,60 €
TOTAL ACTIF	11 293,92 €	TOTAL PASSIF	11 293,92 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2016			
PRODUITS		CHARGES	
Produits financiers	78,77 €	Cotisations	46,00 €
Subvention C.D. 54	500,00 €	Frais de fonctionnement	38,20 €
Subvention C.N.D.S.	1 500,00 €	Aides financières	184,70 €
Sorties scolaires		Sorties scolaires	
Location casques	145,00 €	Achats de matériels (panneau PLT)	70,23 €
Commission secours		Commission secours	
Camp interclub		Camp interclub	
Reprise sur provision		Mise en provision	
Dons déplacement des cadres (2 WE)	1 732,80 €	Réception - Manifestation	25,99 €
		WE Jeunes 23-24 avr. & 11-13 nov. 2016	3 282,80 €
TOTAL PRODUITS	3 956,57 €	TOTAL CHARGES	3 647,92 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2016 :			308,65 €

Des aides financières ont été apportées à Emmanuel Belut qui a participé un stage perfectionnement spéléo en février 2016 et à Denis Thomas qui a participé à un stage initiateur spéléo en juillet 2016. Denis est maintenant initiateur spéléo.

Budget prévisionnel 2017 :

PRODUITS		CHARGES	
Produits financiers	100,00 €	Cotisations	50,00 €
Subvention C.D. 54	1 000,00 €	Frais de fonctionnement	100,00 €
Subvention C.N.D.S.	2 500,00 €	Aides financières	500,00 €
Sorties scolaires	1 100,00 €	Sorties scolaires	150,00 €
Location de matériels	1 100,00 €	Achats de matériels	2 000,00 €
Stage départemental de formation	1 000,00 €	Stage départemental de formation	3 500,00 €
Opération Téléthon	2 000,00 €	Opération Téléthon	2 000,00 €
	0,00 €	Commission secours	500,00 €
TOTAL	8 800,00 €	TOTAL	8 800,00 €

Pour le CDS-54,
le Trésorier,
Jean-Paul KELLER

11 - Programme de l'année 2017

I – Stage départemental de formation en Ardèche

Cette année, le CDS 54 désire mettre en place un stage d'une semaine en Ardèche, du 15 au 22 avril 2017.

Ce stage a été lancé courant janvier et il y a déjà pas mal d'inscrits : 12 personnes soit 4 enfants et 9 adultes, tout en sachant que nous ne sommes pas encore au mois d'avril et que la liste risque de s'allonger.

Au niveau hébergement, nous serons à Grospierres (Ardèche), où 2 villas de 4/6 personnes ont été réservées pour les adultes avec leurs enfants et une villa de 12/16 personnes pour les adultes sans enfant.

Olivier Deck et Sabine Véjux ont déjà pris contact afin de réserver 2 journées pour descendre à l'aven de Noël. Etant donné que ce site est protégé, il est règlementé et restreint à un groupe de 8 personnes maximum pour la descente et 2 groupes maximum pour la semaine ; il a donc fallu négocier car un groupe d'un autre club était déjà inscrit. Erik, de l'ARSPA (Association de Recherche Spéléologique et de Protection de l'Aven de Noël), nous autorise à constituer 2 groupes : 1 groupe de 5 et un groupe de 6 pour le lundi 17 avril et pour le mardi 18 avril.

Deux traversées sont également prévues, dont une à l'aven Saint-Marcel. Des cavités pour les enfants sont également programmées.

Prix des 3 villas : 400 euros pour la semaine pour une villa 4/6 personnes, soit 800 euros pour les 2 et 990 euros pour la semaine pour une villa 12/16 personnes. Soit un hébergement total de 2 190 euros.

II – Sortie minière

Courant juin, une sortie minière sera programmée et proposée au CDS 54 dans le Pays-Haut.

III – Téléthon 2017

L'idée d'un Téléthon a été lancée. Plusieurs idées ont été proposées :

- Des visites dans les grottes de Pierre-la-Treiche afin de récolter des fonds pour la recherche. Chaque visiteur pourra visiter les 7 Salles ou la grotte des Puits pour 5 euros. Le seul inconvénient est celui de la période (début décembre). Nous craignons qu'il n'y ait pas grand monde à cause de la météo.

- Une visite dans la mine du Val de Fer à Neuves-Maisons. Pascal Houlné s'est proposé de contacter un responsable nous autorisant à mettre en place cette manifestation.
- Une descente de puits au Spéléodrome, tout en sachant que les personnes seront confrontées à l'humidité.

IV – Une expérience souterraine avec la Ligue contre la sclérose en plaques.

Au mois de décembre, Bruno Ragaru (USAN) nous a parlé d'un projet qui lui tient particulièrement à cœur. Celui-ci consiste à accompagner sous terre 8 personnes atteintes de la sclérose en plaques. Une première expérience a eu lieu en 2016 dans la grotte des 7 Salles à Pierre-la-Treiche, où il a accompagné Marc Hopp atteint par cette maladie.

Cette 2^e expérience serait d'emmener 8 personnes, toujours aux 7 Salles, et de mettre en place un bivouac afin d'y dormir une nuit. Ces personnes seront encadrées par 2 médecins, des spéléos ainsi que des étudiants de l'UFR STAPS.

12 – Questions diverses

I – Achats pour 2017

Martial a besoin d'une dizaine de broches et de cartouches pour modifier et améliorer l'équipement du puits de Clairlieu au Spéléodrome.

Suite aux EPI effectués en fin d'année 2016, 10 casques sont reformés. Afin d'assurer au mieux les sorties au sein des clubs et pour les groupes extérieurs, une commande de 10 casques sera faite cette année.

Tarif des casques : 10 casques à 167 euros le casque soit 1 670 € (Réf. : PE12)

Tarif matériel :

- 20 broches à 3,90 euros la broche soit 78 € (Réf. : 3722)
- 2 boîtes de cartouches à 23,25 euros la boîte soit 46,50 € (Réf. : 3695)
- 1 écouvillon à 15,20 € (Réf. : 3621)

Soit un total de 1 809,70 €.

II – Groupe électrogène

Le CDS 54 a récupéré son groupe électrogène chez François Boyette. Bertrand Maujean pense que si celui-ci est stocké au local, il risque de disparaître. La question est de savoir où le ranger sans prendre de risque.

III – Recherche d'un local

Suite à la mise en place d'un centre thermal, le club de l'USAN et le CDS 54 devront quitter leur local pour fin 2017. Malgré nos recherches et les courriers envoyés aux maires, au président du conseil départemental et au président de la métropole du Grand Nancy, rien ne nous a été proposé. Il nous faut donc continuer nos recherches.

13 - Comptes rendus des réunions du C.D.

Réunion du 6/6/2016

Présents (8/12) :

ADMANT Pascal,
CHAPON Francis,
HOULNÉ Pascal,
LOSSON Benoît (secrétaire C.D.S.),
MARTIN Martial,
NUS François,
RODANGE Denis,
VÉJUX Sabine (présidente C.D.S.).

Absents excusés (3/12) :

HUMBERT Olivier (vice-président C.D.S.),
KELLER Jean-Paul (trésorier C.D.S.),
WITT Nathalie.

Absente (1/12) :

CHAPON Delphine.

Invité excusé :

PRÉVOT Christophe (président LISPEL).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Projets d'action 2016
 - A. Stage d'automne du C.D.S. 54
 - B. Journée de secours
2. Affaires budgétaires
 - A. Demandes de subvention auprès du C.D. de Meurthe-et-Moselle et du C.N.D.S.
 - B. Exercice de secours organisé par le C.D.S. 68
 - C. Participation du C.D.S. 54 aux frais de stages E.F.S.
3. Inventaire du matériel du C.D.S. 54 et du matériel de secours
4. Liste de diffusion
5. Questions diverses
6. Calendrier prévisionnel

1. Projets d'actions 2016

A. Stage d'automne du C.D.S. 54

L'organisation d'un stage du C.D.S. 54 est programmée pendant les vacances d'octobre, du 22 au 29 octobre 2016, dans le Doubs. Le gîte de Montrond-le-Château est déjà réservé.

B. Journée de secours

Deux propositions sont évoquées : organiser un point chaud à Pierre-la-Treiche ou effectuer une animation lors des J.N.S.I. (journées nationales de la sécurité intérieure) en septembre, près de la place Stanislas à Nancy.

2. Affaires budgétaires

A. Demandes de subvention auprès du C.D. de Meurthe-et-Moselle et du C.N.D.S.

Le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a été bouclé par Sabine Véjux et Jean-Paul Keller ; il doit être déposé avant le 1^{er} juillet. 1000 € sont demandés, dont 350 pour le matériel de secours et 650 pour le stage du C.D.S.

Par ailleurs, 2500 € ont été demandés à Jeunesse et Sport (C.N.D.S.), dont 800 pour les stages.

Les réponses à ces demandes de subventions sont attendues en septembre.

A noter qu'un tampon encreur a été acheté.

Les questions se posent de l'investissement à réaliser dans des combinaisons spéléologiques et de nouveaux casques. Une lampe d'un des casques du C.D.S. doit être réparée. Bertrand Maujean a récupéré le casque et doit s'en occuper.

B. Exercice de secours organisé par le C.D.S. 68

Sabine Véjux participera à cet exercice de secours programmé les 11 et 12 juin dans la Meuse, à Lisle-en-Rigault. Pour les personnes souhaitant participer, la prise en charge du stage ou au moins des frais de déplacement par le C.D.S. est formulée et acceptée.

C. Participation du C.D.S. 54 aux frais de stages E.F.S.

La participation du C.D.S. concerne les stages diplômants ou non, à hauteur de 25 %.

Pour l'instant, seule une demande a été effectuée par Emmanuel Belut pour un stage perfectionnement spéléologie organisé par le C.D.S. de l'Hérault, du 27 février au 5 mars 2016, pour un montant de 490 €.

Une demande de Denis Thomas (CAF), pour un stage initiateur a également été formulée, mais elle ne peut être acceptée, dans la mesure où il n'est pas licencié à la F.F.S.

Au moins une autre demande devrait provenir prochainement (Alexis Lhironnelle).

3. Inventaire du matériel du C.D.S. 54 et du matériel de secours

Il est décidé de faire l'inventaire du matériel du C.D.S. le mercredi 29 juin à 18h.

En ce qui concerne le matériel de secours, il faudrait envisager l'achat de bougies et de couvertures de survie. Le coût plus élevé d'un point chaud pose problème.

4. Liste de diffusion

Olivier Humbert sera sollicité pour s'occuper de remettre en route la liste de diffusion du C.D.S.

Note postérieure à la réunion : Olivier s'en est chargé dès le 10 juin et la liste est à nouveau opérationnelle.

5. Questions diverses

En 2017, le local de l'USAN va disparaître, car le bâtiment de la Cité des Sports sera rasé. Actuellement, la ville de Nancy loue le local à l'USAN à titre gracieux. Malheureusement, rien n'a été proposé comme solution de rechange, si ce n'est un simple bureau de 15 m² avec de la moquette, insuffisant pour stocker tout le matériel et se réunir.

Donc un courrier co-signé par Christophe Prévot, président de l'USAN, et par Sabine Véjux pour le C.D.S., sera envoyé après relecture du président de l'USAN à différentes collectivités pour trouver un autre local (de l'ordre de 150 m²). Le courrier-type sera adressé au président du Conseil Départemental, à M. Pensalfini, maire de Saint-Max et délégué aux sports du Grand Nancy, à Hervé Feron, député maire de Tomblaine, ainsi qu'aux maires de Heillecourt, Villers-lès-Nancy, Laxou et Nancy (pour une nouvelle demande).

La recherche porte sur un local en sous-sol, présentant un accès impératif 24h/24. Il faudra préciser la superficie souhaitée, par rapport à l'actuelle surface notamment.

6. Calendrier prévisionnel

- ✓ Inventaire du matériel du C.D.S. 54, au local de l'USAN : 29 juin 2016, à 18h.
- ✓ Réunion n° 2 du C.D. du C.D.S. 54, au local de l'USAN : 3 octobre 2016, à 20h.
- ✓ Stage d'automne du C.D.S. 54, à Montrond-le-Château : 22 au 29 octobre 2016.

Réunion du 12/12/2016

Présents (6/10) :

ADMANT Pascal,
HOULNÉ Pascal,
KELLER Jean-Paul (trésorier C.D.S.),
LOSSON Benoît (secrétaire C.D.S.),
RODANGE Denis,
VÉJUX Sabine (présidente C.D.S.).

Absents excusés (2/10) :

HUMBERT Olivier (vice-président C.D.S.),
MARTIN Martial.

Absents (2/10) :

CHAPON Francis,
NUS François.

Invité excusé :

PRÉVOT Christophe (président LISPEL).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Affaires budgétaires
D. Subvention du C.N.D.S.
E. Subvention du C.D. de Meurthe-et-Moselle
2. Projets d'actions 2017
3. Inventaire du matériel du C.D.S. 54
4. Questions diverses
5. Calendrier prévisionnel

1. Affaires budgétaires

A. Subvention du C.N.D.S.

Le C.N.D.S. a accordé une subvention de 1 500 €. Malheureusement, cette aide est parvenue début novembre, trop tardivement pour mettre en place une action en cette fin d'année. Reporter la subvention en 2017 signifie que l'on ne peut pas faire une nouvelle demande. Il est donc décidé, après accord du président de la LISPEL, d'utiliser ces 1 500 € pour couvrir une partie des dépenses du camp Jeunes organisé par la Ligue lors du week-end du 11 au 13 novembre, à Montrond-le-Château (coût total supérieur à 2400 €, 38 personnes présentes).

b. Subvention du C.D. de Meurthe-et-Moselle

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a accordé une aide de 500 € pour le fonctionnement courant du C.D.S. (somme utilisable sans justificatif).

2. Projets d'actions 2017

Quatre projets sont envisagés pour 2017 :

- organisation d'une semaine de spéléologie en Ardèche pendant les vacances d'avril ;
- participation les 23 et 24 mai à une sortie à Pierre-la-Treiche pour 8 personnes atteintes de sclérose en plaque (idée soumise par Bruno Ragaru, de l'USAN, après une première expérience réussie en 2016) ;
- distribution gratuite aux jeunes stagiaires d'un livret ou d'un ouvrage de techniques spéléologiques ;
- participation au Téléthon : elle pourrait consister en des visites de grottes pour le grand public (contre 5 € qui iront au Téléthon, par exemple) ou une incursion souterraine pour des myopates (descente de puits dans un brancard : peut-être difficile à mettre en œuvre ? Ou bien visite de la mine de fer de Neuves-Maisons, aménagée par l'Atelier Mémoire Ouvrière : Pascal Houlné se charge de prendre contact avec cette association).

3. Inventaire du matériel du C.D.S. 54

L'inventaire du matériel du C.D.S. a été réalisé le 29 juin dernier. Il met en évidence la nécessité de renouvellement en 2017 de 13 casques (dont la mise au rebut est prévue le 25 juillet), ainsi qu'un autre lot en 2018. Devant le coût d'achat d'une telle quantité de casques, une demande de subvention spéciale sera tentée auprès du C.N.D.S.

4. Questions diverses

Plusieurs personnes seraient intéressées pour visiter des mines de fer dans le Pays-Haut. On peut envisager d'organiser une telle sortie aux beaux jours, vers mai ou juin.

Il faudra revoir les statuts du CDS 54, de même que le logo, au cours de l'année prochaine, afin d'intégrer le Comité Régional Grand-Est de Spéléologie.

5. Calendrier prévisionnel

- ✓ Assemblée générale du C.D.S. 54, à la M.R.S.L. de Tomblaine : 11 février 2017, à 14h30.
- ✓ Camp du C.D.S. 54, en Ardèche : dates à fixer pendant les vacances d'avril 2017.
- ✓ Visite d'une mine de fer dans le Pays-Haut : date à fixer en mai ou juin 2017.